

## **Conseil général du 18 septembre 2018**

### **Rapport du Conseil communal**

## **6. Voter un crédit de Fr. 120'000.- destiné à couvrir les travaux de remise en état des ouvrages après les intempéries de juin 2018**

---

Les villages de Vicques et Vermes ont été sévèrement touchés par les intempéries survenues dans la nuit du 12 au 13 juin.

Une évaluation des dommages sur l'ensemble du territoire a été réalisée. Au vu de l'ampleur des dégâts constatés, les travaux d'intervention et d'assistance ont été planifiés en fonction des priorités, tout en respectant les recommandations édictées par l'Etat.

De nombreux ouvrages tels que routes, chemins, berges, etc. ont été mis à mal. Après les interventions d'urgence assurées par le SIS Val Terbi et la Protection civile, des travaux de génie civil ont dû être engagés rapidement par la Commune afin de débarrasser les embâcles et dégager le profil d'écoulement des cours d'eau, stabiliser les berges et protéger le milieu bâti.

Le montant total prévisible des dépenses dépassant les compétences financières du Conseil communal, le Conseil général est invité à accepter un crédit spécial de Fr. 120'000.-.

A noter que des annonces ont été faites au Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles et qu'une demande de subvention à l'Office de l'Environnement est également prévue.

## **7. Voter un crédit de Fr. 120'000.- correspondant à la participation liée de la Commune de Val Terbi au projet d'améliorations collectives entreprises par le syndicat "Envelier-Schönenberg"; mandater le Conseil communal pour financer ce projet, au besoin par un emprunt bancaire**

---

Les accès aux exploitations de la Rossmatte, du Long Pré, de la Petite Schönenberg et de la Grande Schönenberg ont été aménagés en bitume durant les années 1972-1973. Malgré un gravillonnage partiel réalisé en 2004-2005, ces accès présentent aujourd'hui un état de dégradation avancé ne permettant plus de faire face aux contraintes de la mécanisation actuelle.

En accord avec le Service de l'Economie rurale, le Syndicat "Envelier-Schönenberg" a décidé la réfection de ces ouvrages.

Le devis général pour l'ensemble des aménagements prévus est de Fr. 1'595'000.-. Les subventions fédérales et cantonales devraient couvrir 65 % du montant des travaux. S'ajoutera la participation communale liée de la Commune de Val Terbi à hauteur d'un taux de 7,5 %, soit 119'625.-. En effet, en vertu de la Loi cantonale sur les améliorations structurelles (RSJU 913.1), les communes sur le territoire desquelles des améliorations collectives sont entreprises par un syndicat, sont tenues d'allouer à celui-ci une subvention d'au moins 7,5 %. Le solde des coûts, après déduction des subventions, sera réparti entre les six propriétaires concernés, proportionnellement aux surfaces desservies.

## 8. Délibérer et préavisier le règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Val Terbi

---

Le règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Val Terbi a fait l'objet d'un examen par le Conseil général en première lecture à l'occasion de sa séance du 26 juin 2018.

Les demandes de modifications et/ou d'ajout ont été soumises à l'approbation du Délégué aux affaires communales. Elles ont également fait l'objet d'une discussion au sein du Conseil communal.

Le Conseil général est invité à procéder à une deuxième lecture et à préavisier le nouveau règlement en vue de l'organisation d'une votation populaire.

Vicques, le 4 septembre 2018



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

  
Michel Brahier  
Président

  
Catherine Comte  
Secrétaire

Annexe :

Projet de Règlement d'organisation et d'administration